



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CHANAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Biziât. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.biziat.fr

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il est conforme au compte de gestion édité par le comptable du trésor.

Les résultats 2021 s'établissent ainsi :

Chanal 11101	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	0.00	0.00	0.00
Dépenses	€ 50 314.78	€ 56 632.10	€ 106 946.88
Résultat de l'exercice	- 50 314.78 €	- 56 632.10 €	- 106 946.88 €
Résultat antérieur	€ 50 314.78	€ 56 632.10	€ 106 946.88
Solde d'exécution	0.00	0.00	0.00
RAR recettes	€ -	€ -	€ -
RAR dépenses	€ -	€ -	€ -
Résultat d'ensemble	0.00	0.00	0.00

En section de fonctionnement, les dépenses sont constituées de charges à caractère général composées du remboursement des intérêts d'emprunt.

En section d'investissement les dépenses sont constituées du remboursement du capital de l'emprunt.

L'annuité 2021 représentait la dernière annuité de l'emprunt souscrit en 2018.

Conformément à la délibération 2021.37 en date du 7 octobre 2021, le budget annexe Lotissement Chanal est clôturé après approbation des compte administratif et de gestion 2021.

A BIZIAT, Le 11 avril 2022



Le Maire,
Guillaume AGATY